

L/94/031 /CTRN

RATIFIANT ET PROMULGANT L'ACCORD
DE PRET SIGNE LE 11/08/94 ENTRE
LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
(B.I.D)

LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL ;

Vu Les dispositions de la loi fondamentale notamment en ses articles
93 et 94 ;

Après en avoir délibéré, adopte ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE Promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er/

Est ratifié et promulgué l'Accords de Pret signé le 11/08/94 entre la
République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (B.I.D)
mettant à la disposition de la Guinée un prêt de Neuf Cent quatre ving
Douze Mille (992 000) Dinars Islamiques pour le financement du projet
de création des points d'Eau à Faramah, Dabola et Dinguiraye.

ARTICLE 2/

La présente Loi sera enregistrée, Publiée au Journal officiel de la
République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

LANSSANA CONTE

CONAKRY, LE 19 SEPTEMBRE 94